REÇU EN PREFECTURE
le 15/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-083-258302744-20260929-2026_89_CS-

territoire d'énergie
VAR • SYMIELEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026
DÉLIBÉRATION N°2026/089

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Retrait de la délibération 2026/061 du 12 mai 2026 relative à la désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf septembre à dix heures, les membres du comité syndical de TE83 se sont réunis au Siège du Syndicat à Brignoles, 614 rue des Lauriers et en visioconférence, sous la Présidence de Michel OLLAGNIER, dûment convoqués le vingt-trois septembre conformément aux dispositions de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), par renvoi de l'article L. 5211-1 et de l'article L. 5711-1 du même code.
Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT il est procédé à la désignation d'un secrétaire, Monsieur Philippe VALLOT, est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres :
En exercice : 189
Quorum : 95
En présentiel et visioconférence : 103
Présents non comptés suppléants : 5
Pouvoirs : 4

Étaient présents (présentiel et visioconférence) :
Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines), Thierry BELADEN (Ampus), Sylvain GARRON (Artignosc), Alexandre ROUBY (Aups), Denis COUTIN (Cc Pays De Fayence Bagnols-En-Forêt), Stéphane COULLET (Bandol), Patrick PELISSIER (Bargème), Christian BOBENRIETH (Bargemon), Jean-Marc JOUANNET (Barjols), Thierry TEISSEIRE (Belgentier), Jean-Bernard KISTON (CCMPM Pierrefeu-du-Var), Philippe VALLOT (CAPV Brignoles), Denis MONDANI (Brignoles), Olivier VESPERINI (Brue-Auriac), Patrick FOUASSIER (La Cadière-D'Azur), Ludivine FENIES (Camps-La-Source), Georges STEFFAN (Carcès), Jean-Louis BOYER (Carnoules), Jeanlin MARCHESI (Cavalaire-Sur-Mer), Maurice MEIFFREN (La Celle), Isabelle FARNET RISSO (Cogolin), Patrick SANTAMARIA (Comps-Sur-Artuby), Christophe JOUBE (MTPM La Crau), Anne-Marie METAL (MTPM La Crau), Bruno DONATI (Cuers), Romain DEBRAY (Entrecasteaux), Nathalie BARBEZ (Esparron-De-Pallières), Alain OSTORERO (Figanières), Karine ALSTERS (Flayosc), Jean-Louis SBRAGGIA (Forcalqueiret), Frédéric LEDAIN (La Garde-Freinet), José BONACHE (Garéoult), Jean-Paul DAUBLAIN (Ginasservis), Jean-Yves ANTON (Gonfaron), Francis MONNI (Grimaud), Céline MARTIN (MTMP Hyères), Frédéric BERTRAND (MTMP Hyères), Lia PETIT (MTMP Hyères), Jean-Louis ARCAMONE (La Londe-Les-Maures), Philippe ICKE (Le Luc), Serge WICQUART (Les Mayons), Sébastien ANELLO (Méounes-Lès-Montrieux), Alain SORIANO (La Môle), Alain CARRARA (Le Muy), Sophie ABOUDARAM (Néoules), Michel OLLAGNIER (MTMP Ollioules), Patrick APARICIO (MTPM Ollioules), Patrice CAUVIN (Pierrefeu-Du-Var), Jérôme D'ANELLA (Pontevès), Gilles GAVAUDAN (Pourcieux), Stéphane BRESSON (Pourrières), Mireille ANILLO (Puget-Sur-Argens), Laurence CHABAL (Rayol-Canadel-Sur-Mer), Alain LEFÈVRE (Rians), Jacques SILVESTRE (Rocbaron), François CARROZZA (Roquebrune-Sur-Argens), Julien LUQUE (La Roquebrussanne), Laurent SCHAERS (Rougiers), Jean-Paul ESCAVABAJA (Saint-Antonin-Du-Var), Jacques LEPACHELET (Saint-Cyr-Sur-Mer), Bruno CHALLIER (Saint-Julien), Gérard DANGLA (MTPM Saint-Mandrier), Jean-Luc BOUCHEZ (Saint-Martin-De-Pallières), Jacques FREYNET (Saint-Maximin-La-Sainte-Baume), Jean-Michel MARTIN (Saint-Tropez Cedex), Bernard BIANCONI (Salernes), Claudia VITEL (Sanary-Sur-Mer), Pierre MAINETTI (Seillons-Source-d'Argens), Dominique GENIN (MTPM La Seyne-sur-Mer), Francis GOULEY (MTPM La Seyne-sur-Mer), Henri GABRIELE (MTPM La Seyne-sur-Mer), Christian AUDOLY (MTPM La Seyne-sur-Mer), Philippe LE SAUSSE (MTPM La Seyne-sur-Mer), Marie SALVAT (MTPM La Seyne-sur-Mer), Pierre SCOTTO DI VETTIMO (MTPM La Seyne-sur-Mer), Mathilda LAMBERT (MTPM La Seyne-sur-Mer), Jean-Pierre ROY (Sillans-La-Cascade), Caroline CEARD (MTPM Six-Fours-Les-Plages), Joël CHEVAL (MTPM Six-Fours-Les-Plages), Jean-Marc DELUZE (MTPM Six-Fours-Les-Plages), Bernard BROUSSE (MTPM Six-Fours-Les-Plages), Carolyn SALVA (MTPM Six-Fours-Les-Plages), Alain CASTERO (MTPM Six-Fours-Les-Plages), Hervé JAULT (Solliès-Toucas), Béatrice LANA (Tanneron),

REÇU EN PREFECTURE
le 15/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-083-258302744-20260929-2026_89_CS-

Albert TANGUY (MTPM Toulon), Stéphane IDEE (MTPM Toulon), Caroline PICARD (MTPM Toulon), Camille SZTEJNHORN (MTPM Toulon), Gilbert CAMPERO (Tourves), Max FABRE (Le Val), Thierry LECLERC (MTPM La Valette-du-Var), Stéphane CHAMP (MTPM La Valette-du-Var), Jonathan MICHIARA (MTPM La Valette-du-Var), Elodie VERSE (MTPM La Valette-du-Var), Louise de REMUSAT (Vérignon), Daniel BRANCHAT (Vinon-Sur-Verdon).

<u>Étaient présents (présentiel et visioconférence) non comptés dans le vote (suppléants dont le titulaire est également présent)</u> :
Denis COUTIN (CCPF), Luc VAISSIERRE (Garéoult), Jean-Pierre RIZZO (CCMPM), Christian FABRE (Pourcieux), Christian GIANINETTI (Saint-Maximin-La-Sainte-Baume)

<u>Pouvoirs :</u>
Jean-Claude BUVAT (MTPM Hyères) a donné pouvoir à Lia PETIT (MTPM Hyères), Elodie TESSORE (MTPM La Crau) a donné pouvoir à Christophe JOUBE (MTPM La Crau), Brigitte GENETELLI (MTPM Toulon) a donné pouvoir à Michel OLLAGNIER (MTPM Ollioules), Michel BLANC (Moissac-Bellevue) a donné pouvoir à Sophie ABOUDARAM (Néoules).

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L1413-1 du CGCT relatif à la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Conformément au courrier de madame la Sous-préfète en date du 09 juin 2026, sollicitant le retrait de la délibération du 2026/0061 du 12 mai 2026, et un nouveau délibérer se basant sur l'article L1413-1 du CGCT,

Le Président rappelle que la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est une instance prévue par le CGCT au titre de la participation des habitants et des usagers à la vie des Services Publics. Cette commission est chargée d'examiner chaque année le rapport de concession, d'effectuer une analyse de la qualité du service public et d'étudier les problèmes en relation avec le concessionnaire.
Elle est composée de 7 représentants d'associations locales au maximum et 10 délégués titulaires désignés par le Président (5 titulaires et 5 suppléants).

Le Président propose que les délégués de Territoire d'énergie Var (TE83) désignés lors du comité du 12 mai 2026 restent inchangés à savoir :

<u>Titulaires :</u>
- Monsieur Christophe KASPERSKI, délégué de la Commune de Solliès-Pont,
- Monsieur Jean-Louis ARCAMONE, délégué de la Commune de La Londe-les-Maures,
- Monsieur Alain LEFEVRE, délégué de la Commune de Rians,
- Monsieur Patrick IMBERT, délégué de la Commune d'Evenos,
- Monsieur Michel BLANC, délégué de la Commune de Moissac-Bellevue,

<u>Suppléants :</u>
- Monsieur Hervé JAULT, délégué de la Commune de Solliès-Toucas,
- Monsieur Jean-Bernard KISTON, délégué de la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures,
- Madame Nathalie BARBEZ, déléguée de la Commune d'Esparron-de-Pallières,
- Monsieur Jacques LEPACHELET, délégué de la Commune de Saint-Cyr-sur-Mer,
- Monsieur Vincent BRUN, délégué de la Communauté de Communes du Pays de Fayence.

et d'autre part de désigner les représentant d'associations locales suivants :
- ✓ Union Fédérale des Consommateurs que choisir,
- ✓ Union Départementale des Associations Familiales du Var,
- ✓ La Chambre de Commerce et de l'Industrie du Var,
- ✓ La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,
- ✓ La Chambre d'Agriculture du Var,
- ✓ La Fédération du Bâtiment et Travaux Publics du Var,
- ✓ La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment.

REÇU EN PREFECTURE
le 15/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-083-258302744-20260929-2026_89_CS-

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Comité Syndical décident :

- ✓ De retirer la délibération n°2026/061 du 12 mai 2026 comme demandé par Madame la Sous-Préfète,
- ✓ De conserver les délégués élus lors du comité du 12 mai 2026,
- ✓ De désigner les représentants des associations de consommateurs ci-dessus nommées.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Secrétaire de séance,

Philippe VALLOT

TE83 - SYMIELEC ★ Territoire d'énergie Var ★

Le Président de TE83-Symielec
Adjoint au Maire d'Ollioules

Michel OLLAGNIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr